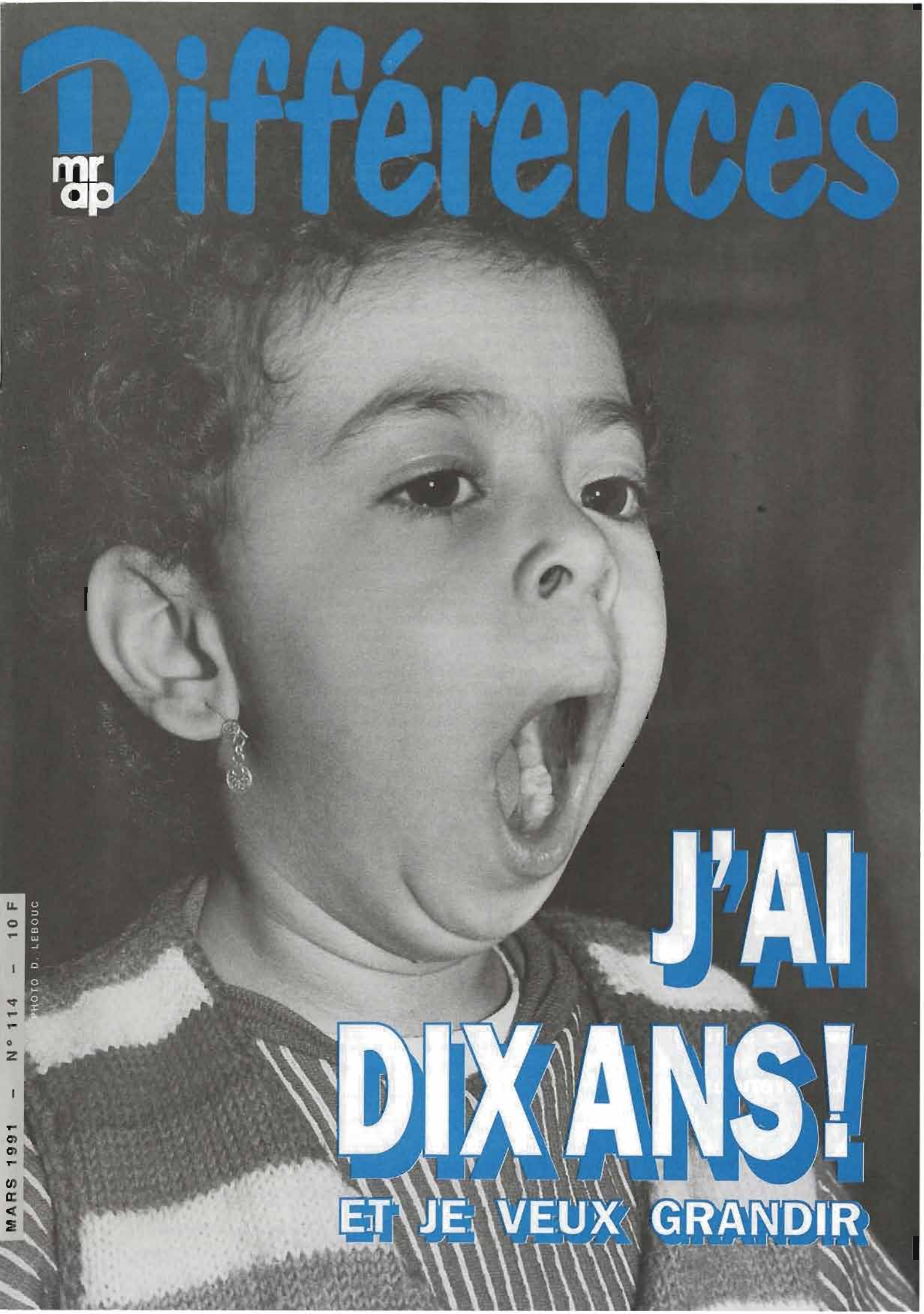


Différences

mr
ap

MARS 1991 - N° 114 - 10 F

PHOTO D. LEBOUËC



**J'AI
DIX ANS!
ET JE VEUX GRANDIR**

Différences

L'émotion est grande de marquer en quelques lignes le dixième anniversaire de Différences. Quand on exerce ce dur métier d'informer, comment ne pas voir dans les dix printemps de Différences une incontestable victoire du MRAP ? Dans le premier numéro, paru en avril 1981, le professeur François Grémy, alors président du Mouvement, délivrait son message par ces mots : « Ce magazine porte une grande part de l'espoir des antiracistes et du MRAP d'où est partie l'idée et qui en a pris l'initiative. Il sera chaque mois, pour des dizaines de milliers de foyers, un message tonique et vivant de fraternité. » Le cap des dix années de Différences représente aussi une victoire d'une certaine conception du journalisme face à la pression de l'audimat et des dossiers spectaculairement bidon ! Un journalisme qui tente, dans une marge forcément étroite, d'allier cinq exigences majeures : 1- la quête d'une information honnête et proche des gens ; 2- le pluralisme des sources et des analyses ; 3- la variété des sujets ; 4- l'exigence de qualité ; 5- la diversité des partenaires. Des exigences de travail, oui, mais aussi des choix éthiques.

Sans verser dans l'anticapitalisme primaire ni dans les compromissions ethnocentristes, il faut bien constater que construire un projet journalistique dans cette voie-là suppose une sacrée dose de courage, des sacrifices financiers, un petit « grain » dans la tête.

La logique de l'argent-roi, du scoop éphémère et de la mise en spectacle de toutes les violences, tue chaque jour un peu plus ce grain de réflexion, de fraternité, d'ouverture qui nous donne conscience d'appartenir à une humanité solidaire, malgré les différences. C'est bien cela que Différences a voulu défendre, je crois qu'il l'a bien défendu. Je crois aussi que ce journal « contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples » mérite mieux et plus. Le hasard conjugué de la vie, du gagne-pain et du militantisme m'a fait prendre le train de Différences en route. Et pourtant, Différences me paraît avoir assumé sa tâche éditoriale malgré les orages, les divergences, les difficultés que révèle une lecture diachronique de la collection. C'est un exercice auquel je convie les lecteurs aussi bien pour le plaisir des mots que pour l'intelligence des faits.

Feuilletez les plus anciens numéros, ce numéro zéro par exemple (décembre 1980) qui porte en germe la vocation antiraciste bien sûr, mais aussi pluraliste, vivante et analytique, et vous en serez convaincu. Cataloguez la somme d'informations sur les questions françaises (dominées durant cette décennie par le racisme anti-maghrébin, l'antisémitisme, la montée de l'extrême droite, l'immigration, l'exclusion sociale) ou internationale (la question israélo-palestinienne, l'apartheid, l'antisémitisme dans les pays de l'est...), sans compter tant de pages consacrées aux cultures du monde, aux civilisations les plus prestigieuses comme les plus méconnues. S'y expriment sans ambage la soif de connaître et de partager mais aussi la difficulté, voire la fragilité du combat pluraliste, les effets contradictoires de la résistance à la loi du plus fort, la diversité illimitée du refus du préjugé culturel ou ethnique.

Bien sûr, depuis dix ans, la France et le monde ont singulièrement changé. La nouvelle formule de Différences (bulletin mensuel et magazine trimestriel) a voulu répondre à la nécessaire adaptation des publications du MRAP aux mœurs et aux réalités de notre temps. Bien des choses restent à améliorer : écriture, maquette, gestion, promotion, délais de fabrication, liens avec vous. Nous continuerons dans la voie du travail honnête, bien fait, novateur.

Ecrivez à votre journal, faites connaître vos appréciations, vos suggestions, vos critiques, Différences ne peut continuer qu'avec vous, pour vous.

Chérifa Benabdessadok.

10 printemps

Devenez ami(e)
de
Différences

Pour le dixième anniversaire de Différences
je soutiens la Société des Amis de Différences

Nom : Prénom :

Adresse :

- Adhésion : 50 francs Soutien : 100 francs
 Super-soutien : 200 francs et plus

Envoyez votre chèque à l'ordre de la Société des Amis de Différences
89, rue Oberkampf - 75543 Paris Cedex 11

E D I T O

21 MARS

Comment se présente aujourd'hui le racisme ? Comment le refouler et le vaincre ? Chaque 21 mars, la Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale offre l'occasion de faire le point, de réfléchir, d'impulser l'action. Instaurée par l'ONU à partir de 1967, jamais cette Journée ne s'est située dans un contexte aussi affligeant. L'ONU elle-même ayant été détournée de ses objectifs, la guerre du Golfe exprime un inquiétant recul de civilisation. Le règne de la force, l'anéantissement brutal de milliers de vies, le gâchis d'immenses richesses, la pollution de l'environnement pour le contrôle d'une région, de ses ressources et de ses peuples - tout cela contredit radicalement les valeurs proclamées au nom de l'« Occident ».

Racisme antiarabe d'un côté, anti-occidental et antisémite de l'autre : l'actualité fournit une pâture nouvelle et un regain de virulence aux mystifications expliquant l'histoire en termes d'affrontements entre héros ou entre groupes sur la base de leurs caractères innés, une fois pour toutes déterminés et déterminants.

C'est ainsi qu'aux Etats-Unis, par exemple, on constate une montée des menaces et agressions contre les Américains d'origine arabe : 40, d'août à septembre 1990 et 60 depuis le début de 1991. Les attaques contre la population juive ont parallèlement augmenté de 18% : 2 000 sont dénombrées dans la dernière période.

En France, maintes initiatives ont été prises en vue de prévenir les heurts entre « communautés » juive et arabo-musulmane. Des tensions sont apparues dans quelques lycées et collèges, que des enseignants ont su désamorcer en organisant des débats. Dans les quartiers, M. Paul Bouchet, président de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme, signale, pendant les quinze premiers jours de la guerre, « une trentaine d'incidents contre des Arabes et une quarantaine de caractères antisémite, incendies de mosquées et de synagogues, mais très peu d'altercations et peu de blessés » (Le Monde, 9 février 1991).

Ce n'est pas rien. Il serait pourtant erroné d'attribuer tous ces actes à des « oppositions intercommunautaires ». Le plus souvent, attentats et agressions, appels au meurtre par tracts et graffiti prolongent en les amplifiant les pratiques émanant des milieux racistes connus, à la fois anti-juifs et anti-arabes, que la situation incite à multiplier leurs provocations. A quoi s'ajoutent certaines mesures discriminatoires reflétant une suspicion généralisée envers la population d'origine maghrébine : changements de postes ou de fonctions dans telle entreprise pour raison de « sécurité », interdiction de concerts rai ou d'autres spectacles, mise à l'index de chansons susceptibles de faire la part trop belle à « l'ennemi ».

Traiter en suspects les Beurs et leurs familles est aussi grave que d'exiger d'eux qu'ils démontrent leur « intégration » en approuvant sans réserve la politique du gouvernement. Ce climat pénible ne manquera pas de renforcer encore le mur de préventions et d'incompréhension dressé entre des gens qui, par ailleurs, ont des intérêts communs à défendre en matière d'emploi, de logement, d'école, de formation, etc. L'extrême droite, une fois de plus, tirera les dividendes de la division.

Face aux dangers d'une recrudescence du racisme sous toutes ses formes, le MRAP a lancé un appel à la vigilance et à la riposte, qui se couvre chaque jour de signatures. Pour le 21 mars, il invite ses comités locaux à intervenir intensément sur le terrain, pour favoriser la prise de parole de tous ceux qui affrontent des difficultés dues à l'exclusion et au racisme. Sur le thème « Vivre et agir ensemble », il propose à tous, sans distinctions d'origines et dans le respect mutuel d'affirmer leur solidarité, en exerçant concrètement leur citoyenneté.

Une concertation entre usagers, associations, élus, administrations, tel est le moyen de modifier valablement ce qui doit l'être dans la Cité. C'est aussi faire échec aux frustrations morales, aux angoisses liées à la crise du Golfe et à ses suites, encore incalculables.

A.L.

UN PLAISIR

Pour écrire à vos amis proches
ou lointains,
les cartes postales du MRAP
sont à votre disposition.
Huit reproductions de
photographies de
Willy Vainqueur, c'est huit
arrêts sur images.
Sans date fixe
pour un message
permanent et libre.

LE RAPPORT

La Commission nationale consultative des droits de l'Homme remet au Premier ministre, le 21 mars, son rapport annuel sur le racisme en France. Membre de la commission au sein de laquelle il représente le MRAP, Charles Palant commente l'événement.

Différences : Un premier rapport sur le racisme a été élaboré par la Commission en 1989, dont Différences a fait état dans son numéro 100. Comment mesurer l'évolution des choses, avec notamment cette année une démarche publique et officielle auprès du chef du gouvernement ?

■ Charles Palant : Le cadre de travail de la Commission se trouve élargi du fait de la loi du 13 juillet 1990. Celle-ci inscrit en effet l'obligation pour la Commission de remettre au gouvernement le 21 mars de chaque année un rapport sur le racisme. Il faut aussi se rappeler qu'un tel rapport est destiné à donner un caractère national et solennel à cette question. Ce travail ouvre le débat, interpelle les institutions, définit des solutions en particu-

la loi

« Toute discrimination fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion est interdite. L'Etat assure le respect de ce principe dans le cadre des lois en vigueur.

Le 21 mars de chaque année, date retenue par l'Organisation des Nations Unies pour la Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Commission nationale consultative des droits de l'homme remet au gouvernement un rapport sur la lutte contre le racisme. Ce rapport est immédiatement rendu public. » (Art. 1 et 2 de la loi du 13 juillet 1980)

La Loi du 13 juillet 1990 renforce, quant aux sanctions, la loi du 1er juillet 1972 et introduit le délit de contestation de l'existence des crimes contre l'humanité.

la commission

La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme a été créée en 1984, sous la présidence de Nicole Questiaux. Cette instance est notamment héritière d'une autre commission sur les Droits de l'Homme, créée au lendemain de la dernière guerre et présidée par René Cassin. Renouvelée en 89, elle est aujourd'hui directement rattachée au Premier ministre, et comprend 67 membres, représentants des confédérations syndicales, des Eglises, des associations des Droits de l'Homme, auxquels s'ajoutent des personnalités, des membres du Parlement, et des représentants des ministères concernés. (Ces derniers ne prennent pas part aux votes). La Commission entend et reçoit également des experts. Le Président actuel est Paul Bouchet, Conseiller d'Etat.

La Commission a une mission consultative large. Elle a aussi la faculté d'auto-saisine. Ainsi, elle peut donner ses avis et propositions sur les thèmes de son choix. Elle l'a fait sur des sujets très divers : droit d'asile, écoutes téléphoniques, protection des personnes malades ou hospitalisées, Sida, camps de réfugiés en Thaïlande, Droits de l'Homme au Sri Lanka, en Iran, en Irak, etc.

SUR LE RACISME

lier au plan de la prévention et de la réflexion. La Commission fonctionne comme une sorte de miroir de la réalité. Elle ne se substitue pas aux associations et organisations qui la composent, lesquelles mènent leurs propres actions. La Commission s'enrichit de leur expérience mais leur ouvre également la possibilité de s'interroger sur des problèmes qui ne les concernent pas au premier chef. Ainsi, nous nous prononçons sur des sujets aussi variés que les sciences de la vie, les fichiers informatisés, le droit humanitaire ou la grande pauvreté. Nous avons été amenés à donner notre avis sur l'emploi des armes chimiques, condamnant par exemple l'utilisation de gaz contre les Kurdes par le régime de Saddam Hussein, alors que l'Irak était encore client de la France.

D : Qu'apporte le travail de la Commission à la lutte contre le racisme que mène le MRAP ?

■ C.P. : Par la loi de juillet dernier, en donnant mission à la Commission de présenter officiellement un rapport sur le racisme, le législateur donne sa sanction en quelque sorte à la tâche du MRAP et des autres forces antiracistes. L'intérêt, c'est aussi de rendre plus visibles les violations qu'elles dénoncent et les combats qu'elles mènent avec leurs propres moyens. La représentation permanente des

ministères et des grandes administrations au sein de la Commission constitue un accélérateur pour les contacts avec les pouvoirs publics, en particulier en cas d'urgence. La Commission nous offre un cadre approprié pour travailler encore plus efficacement sur des problèmes éthiques et sociaux fondamentaux. Nos interventions concernant par exemple les Tziganes, les actes caractérisés d'antisémitisme et les injustices particulièrement criantes frappant les Maghrébins ou d'autres immigrés, non sans que soit rendu hommage à la qualité des analyses et des démarches du MRAP.

D : A l'écoute des divers partenaires, quelle appréciation portez-vous sur le racisme aujourd'hui ?

■ C.P. : Evitons les réponses manichéennes. Les virtualités du racisme qui continuent d'exister dans notre société constituent ces dernières années le florissant fonds de commerce du Front national. Alimenté par les petites phrases et les calembours de Le Pen, qui ont contribué parfois à de navrants ou dramatiques passages à l'acte. Dans un contexte social difficile comme celui que nous vivons, les virtualités se font violence, les voisinages deviennent promiscuité, tout cela nourrit des hostilités là où devraient s'exprimer et croître des enrichissements réciproques.

D : Et l'antisémitisme ?

■ C.P. : Il s'agit là de la deuxième forme en importance quantitative du racisme en France. Après le tabou qui marquait le sujet en raison des horreurs inoubliables de la 2ème guerre mondiale, il semble se produire une sorte de banalisation. Celle-ci s'est concrétisée par des tracts, menaces, profanations dont celle de Carpentras est dans tous les esprits. En même temps, se développe avec la participation de pseudo-historiens, toute une campagne pour falsifier l'Histoire comme par la négation des chambres à gaz et de la dimension de la Shoah. Phénomène d'époque, en même temps que très français, tandis que continuent d'être véhiculés des caractères qui sont sensés être celles du Juif, un sondage récent indique que plus de 80% des Français ne verraient aucun inconvénient à ce qu'un juif soit élu président de la République, par exemple. Il est également à souligner que les propagateurs de l'antisémitisme d'aujourd'hui sont les mêmes que les fauteurs du racisme anti-maghrébin. C'est dire s'il faut rester vigilant.

D : Quel bilan faites-vous des propositions retenues par le rapport ?

■ C.P. : Ces propositions concernent les différents domaines de l'école, de la ville, de l'emploi, des loisirs, de l'information, de la communication, etc. Elles sont bien connues des militants antiracistes et se rapportent à leur expérience acquise sur le terrain. Toutes nos propositions n'ont pas fait l'unanimité. Par exemple, le vote des étrangers aux élections locales et régionales n'a pu être exprimé explicitement. Cependant a été affirmée par tous la nécessité de faire participer les étrangers aux responsabilités de la vie dans la cité.

D : La Commission a-t-elle pris en compte l'hypothèse selon laquelle la guerre du Golfe risquait de favoriser le racisme anti-arabe ?

■ C.P. : Bien que le rapport se limitait à l'année 90, ces derniers mois marqués par la crise du Golfe ont évidemment fait craindre le développement de tensions entre diverses composantes de la société française. Ce n'est pas le moindre mérite du MRAP et d'autres forces spirituelles, sociales et politiques que d'avoir, par leurs appels, permis de contenir ces craintes. Malgré quelques identifications hâtives et compréhensibles, la maturité et le sens des responsabilités de toutes ces composantes est à souligner comme un fait majeur.

REPERES

Le rapport sur l'état du racisme en France en 1990 s'articule autour de 4 grands axes : évaluation, analyse, bilan, propositions.

Evaluation des faits : Les chiffres, on le sait, ne donnent qu'une idée faible du racisme (peu d'incidents sont reconnus comme tels, peu de gens portent plainte...). Ils restent cependant un élément d'approche. Ont été recensés par la Direction Générale de la Police Nationale, durant les 9 premiers mois de 1990 : 49 actions violentes dont deux morts et 24 blessés ; 246 menaces et manifestations injurieuses.

On constate globalement une augmentation de cette forme de racisme à partir de 82 (cible privilégiée : la population maghrébine), et une diminution en 89 et 90. **Antisémitisme :** 17 actions violentes recensées et 331 menaces et manifestations injurieuses, dont 175 au seul cours du mois de mai après la profanation de Carpentras. Les auteurs de ces actes : ils sont jeunes et mal (ou pas encore) intégrés dans la vie professionnelle et adulte, « influençables et avides de reconnaissance ». Pour beaucoup, le « tapage médiatique » sur l'affaire de Carpentras semble avoir contribué à lever la notion d'interdit. Violences, agressions, attentats sont en nette diminution au profit des expressions idéologiques anti-sémites.

Dans ce rapport, un point aussi sur les discriminations dont se plaignent les originaires des DOM-TOM, et celles liées à l'embauche, au licenciement, au logement, à l'école. Les statistiques de ces délits sont, là aussi, difficiles à établir car rarement affichés. On commence cependant à repérer quelques indices.

Au total, pour ce chapitre, plus d'une centaine de pages de réflexions très riches et pertinentes. On y apprend que si les opinions à l'égard des étrangers se durcissent en France, on enregistre parallèlement une prise de conscience plus favorable à la lutte antiraciste...

Bilan des mesures de lutte (police, justice, prévention, appel des maires, engagement européen...) où l'on voit que décidément, le racisme ordinaire naît des classes scolaires surchargées, cités pourries, etc, et des difficultés de vie et de cohabitation dans certains quartiers. **Innovation 90 :** le lancement d'une action expérimentale de « médiateurs pour vivre ensemble », dans 6 zones de « tension » (rôle : repérer les difficultés, proposer des améliorations...)

Autre bilan : celui de la cellule interministérielle de coordination de lutte contre le racisme (créée en décembre 88). Parmi ses travaux 90 : un fichier de jurisprudence sur le racisme, un projet de cellules départementales...

Propositions : autour de 45 axes majeurs, elles sont suggérées par les différents contributeurs du rapport, celles qui y figurent ont été retenues à l'unanimité par la commission.

Laure Lasfagues.

Peu après la fin de la guerre contre l'Irak, l'une des plus meurtrières de cette moitié de siècle, l'Irak de Saddam Hussein, avec les armes de ses alliés et créateurs occidentaux, soviétiques et arabes, envahissait le Koweït voisin, puis décréait son annexion, arrêta les opposants irakiens en exil à Koweït-city et koweïtiens, qui croussaient aujourd'hui dans les prisons de Bagdad, contraignait à l'exode des centaines de milliers de travailleurs étrangers, jordaniens, soudanais, pakistanaï... et prenait en otages d'autres ressortissants étrangers, notamment occidentaux.

Soudain, les Etats démocratiques qui, la veille encore, dressaient des portraits angéliques de leur client-dictateur de Bagdad, applaudissaient à ses attaques contre la « menace intégriste venue d'Irak », fermaient courageusement des yeux complices sur les exécutions des opposants – parfois même traqués par les polices d'Etats occidentaux où ils avaient cherché refuge – et sur les massacres des populations civiles kurdes – pour le plus grand profit de marchands de gaz chimiques venus de RFA –, soudain, ces mêmes Etats pourfendaient l'agresseur irakien. Soudain, l'Organisation des Nations Unies intervenait. Le concert des nations enfin solidaires condamnait l'envahisseur irakien et décidait communément de sanctions pour le contraindre à se retirer du Koweït.

L'on se prenait alors à espérer. Le droit international, le droit des peuples, deviendrait-il enfin le moteur de l'action concertée des nations dans cette période nouvelle de l'après-guerre froide ? Et, par-dessus tout, dans ce Moyen-Orient où les peuples, notamment le peuple palestinien, avaient oublié le goût des droits les plus élémentaires depuis des décennies ? L'ONU jouerait-elle enfin son rôle ? L'on rêvait de voir ces nouveaux apôtres du Droit international, qui venaient si justement et si promptement de décider l'embargo contre l'Irak, plaider partout avec la même ferveur pour la défense du droit et le faire respecter avec la même énergie.

Le peuple libanais, déchiré par des années de guerre civile, soumis aux occupations syrienne et israélienne, le peuple kurde, réprimé par plusieurs Etats, le peuple palestinien, n'avaient-ils pas le droit d'espérer ?

Après les occupations ottomane, britannique, voici plus de quarante ans que la terre de Palestine est partagée en deux Etats dans les textes des Nations Unies. « Partage avorté » (1). Seul l'Etat d'Israël est né tandis que les débris de l'Etat palestinien ont été successivement occupés par le royaume hachémite et l'Egypte, puis par Israël depuis la guerre de juin 1967. L'ONU a condamné à de multiples reprises l'occupation de la Cisjordanie et de

JUSTE ET DURABLE, LA PAIX...

A quand le bilan de la guerre au Moyen-Orient, du napalm et des bombes soufflantes ? Quand les peuples, tous les peuples de la région connaîtront-ils enfin la paix ?

Gaza, la déclaration d'annexion de Jérusalem par l'Etat israélien. Mais toutes ses résolutions sont restées lettres mortes sans même l'ombre d'un risque de sanctions économiques contre l'Etat occupant (2). Pour la majorité des Palestiniens, tous ces jeunes de moins de vingt ans nés sous l'occupation, pour la plupart dans des camps de réfugiés, bidonvilles enfermés par des barbelés et encadrés par l'armée, pour ces jeunes qui garderont à jamais dans leur mémoire et dans leur chair les traces de la répression, politique, économique, militaire, pour eux, l'espérance de la convocation d'une conférence internationale pour une paix juste et globale au Moyen-Orient était-elle interdite ? Eux dont la résistance avait franchi une étape qualitativement nouvelle avec l'intifada, eux dont les représentants, l'OLP, avaient formulé

Comment imaginer la paix en laissant en l'état des dénis de justice flagrants comme autant de bombes à retardement ?

une initiative de paix (3) basée sur la reconnaissance réciproque des deux Etats, israélien et palestinien et de toutes les résolutions des Nations Unies (proposition rejetée par les dirigeants israéliens contre l'avis des pacifistes, et dénigrée par l'ONU), allaient-ils enfin connaître à leur tour la paix, l'indépendance, le soutien effectif de l'ONU, ou seraient-ils soumis au renoncement obligé, au désespoir, pétri de lassitude et de colère, porteur des actes pré-cisément les plus désespérés ?

La réponse, (mais vint-elle des Nations Unies) tomba comme un couperet. Un de plus. Pas de conférence internationale.

L'homme fort du régime baathiste de Bagdad avait dès lors beau jeu d'utiliser au profit de ses propres ambitions ce drame laissé intact par les champions d'un droit international à ne pratiquer exclusivement que dans le Golfe. Il avait bombardé les populations civiles iraniennes, massacré les Kurdes, réduit le Koweït, mais se présentait comme le nouveau sauveur de Jérusalem. Il avait gaspillé dans la guerre contre

l'Irak les dollars des pétromonarches du Golfe, mais les fustigeait désormais au nom de la misère des peuples. Il prônait autrefois la laïcité, mais faisait maintenant lancer le Jihad par son ministre chrétien Tarek Aziz. Et, tandis que s'installait dans la région la puissante Armada américaine, ses centaines de milliers de soldats et son matériel ultra-sophisticé, Saddam Hussein se parait aisément du titre de héros anti-impérialiste.

Le piège n'était-il pas alors tendu aux peuples, à ceux de l'Occident, à ceux du monde arabe et d'Israël, de part et d'autre de notre mer Méditerranée ? Il aurait fallu choisir entre les défenseurs armés d'un droit partial, fait de deux poids deux mesures, et un dictateur auto-proclamé nouveau leader des peuples opprimés ?

L'on envisageait pourtant encore des négociations, dans le cadre inter-arabe ou sous l'égide des Nations Unies, lorsque fut votée le 29 novembre dernier, la résolution 678, en violation de la Charte des Nations Unies, comme l'explique Monique Chemiller-Gendreau (4). Non que l'ONU, dont la mission est de préserver la paix et de défendre le droit internationalement défini, ne puisse décider l'utilisation de la force armée lorsqu'un Etat viole la souveraineté d'un autre, mais encore faut-il, selon l'article 42, que constat soit dûment établi de l'inefficacité d'autres actions entreprises: sanction, embargo...

Le 16 janvier, tout bascule. La guerre est commencée. Une guerre sous commandement américain et sans contrôle des Nations Unies. 18 000 tonnes de bombes tombent sur l'Irak dès le premier jour. Dès les deux premières semaines, les opposants irakiens qui parviennent à obtenir difficilement quelques informations au-delà du silence de Radio-Bagdad et des news-soft de la CNN vantant les mérites de la technologie moderne et propre, annoncent plusieurs dizaines de milliers de morts. Saddam Hussein a construit ses usines chimiques et militaires au cœur des villes, du nord et de l'ouest, et à Bassorah, avec l'aide d'experts occidentaux qui aujourd'hui maîtrisent la carte des cibles à frapper.

La guerre au nom du droit, en bafouant le droit.

N'est-ce pas que les Etats coalisés défendent en fait d'autres intérêts, qui ont pour noms rapports de force au sein de l'OPEP et prix des cours mondiaux du pétrole, comme le dit Zbigniew Brzezinski (5), rapports concurrentiels entre Etats industriels développés en crise et surendettés, mise en place d'une « force d'in-

La compréhension, la paix plus fortes que la haine et la guerre

La guerre embrase le golfe. Quelles que soient la signification et les conséquences de ce conflit, nous savons d'expérience que certains ne manqueront pas d'attiser en France même les haines anti-arabes et anti-juives. Nous appelons chacun, sans distinction d'appartenance ethnique, religieuse ou culturelle, à faire preuve de vigilance, à faire l'effort de surmonter ses passions et de penser à la paix qui finira bien par triompher.

Plusieurs centaines de personnes ont signé l'appel du MRAP destiné à prévenir les risques de dérapage qu'aurait pu provoquer, par effet indirect, la guerre du Golfe. Les relations entre les diverses composantes de la société française ne se sont pas dégradées, il faut s'en féliciter et se réjouir d'une telle maturité. Nous publions ici la liste des premiers signataires. Pour prendre acte. Pour mémoire.

Premiers signataires : René ACH, sculpteur - Farid AICHOUNE, journaliste - Abdel AISSOU, écrivain - Sara ALEXANDER, artiste - Djamel ALLAM, artiste - Henri ALLEG, écrivain - Anivée ALVINA, artiste - Mouloud AOUNI, Secrétaire Général du MRAP - Andrée APPERCELLE, poète - José ARÉDOR, journaliste - François ASENSI, député - Josette Maurice AUDIN - Marie-Christine AULAS, députée - Rachid BAHRI, artiste - Pierre BAROUBI, auteur-compositeur-interprète - Jean-Louis BARRAULT, comédien - BASHUNG, artiste - Professeur Jean BAUBEROT, Président de la Section des Sciences Religieuses à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes - Aziz BEGAG, écrivain - Jean BELLANGER, syndicaliste - Chérifa BENABDESSADOK, rédactrice en chef de Différences - Martina BENEZET, psychanalyste - Jacques BERQUE, orientaliste - Claude BERRI, metteur en scène - Bakr BOUMAZA, metteur en scène - Claude BOURDET, journaliste - Jean-Pierre BRARD, député maire de Montreuil - Patrick BRUEL, artiste - Michel BUTTEL, écrivain et directeur de l'Autre Journal - Alain CARRIGNON, maire de Grenoble - Gérard CHALLIAND, écrivain - Et aussi : Yves CHARNAL, peintre cinéaste - Maurice CHARRIER, maître de Vauds-en-Velin - François CHAUMETTE, comédien - Sarah CHAUMETTE, comédienne - Jacques CHEVASSUS, maître de conférence - Claude CHEYSSON, ancien ministre - Marie-José CHOMBART DE LAUWE, sociologue - Pierre CLEMENTI, comédien - Daniel COHN-BENDIOT - Francis COMBES, écrivain - Pierre-Marie DANQUIGNY, enseignant - Yvonne DARLE, artiste - Yvon DAUTIN, artiste - Jos DECOCK, peintre - Jean-Jacques DE FELICE, avocat - Jacqueline DERINS, enseignante - DJURA, artiste - Pasteur André DUMAS - Jean ELLENSTEIN, historien - Huguette FAGET, comédienne - Nabila FARES, écrivain et universitaire - Toufik FARES, réalisateur - Rabbih Daniel FARHI - Michel FAURE, artiste peintre - Jean FERRET, artiste - Mgr GAILLOT, Evêque d'Evreux - Roger GARAUDDY, écrivain - André GERIN, maître de Venissieux - Evlyone LE GARREC, journaliste écrivain - Juliette GRECO, artiste compositeur-interprète - Docteur GRUNBERG - Roger HANIN, comédien - Mohamed HARBH, universitaire - Jacques Paucale HASSOUN, psychanalyste - Georges HAYAT, Rencontre Progressistes Juives - Mgr Guy HERBULOT, Evêque d'Evreux - François HINCKER, historien - Albert JACQUARD, scientifique - Raymond JEAN, écrivain - Aime JOLIVET, artiste - Salem KACET, cardiologue - Jean-Pierre KAHANE, professeur - Ahmed KHENNICHE, conseiller technique - KRIVINSKI, professeur faculté Paris VIII - Jean LACOUTURE, écrivain - Simone LACOUTURE, écrivain - Charles LEDERMAN, avocat - Albert LEVY, journaliste - Pierre MAGNAN, écrivain - Véronique MARY, artiste-peintre - Jean-Pierre MARCHAND, réalisateur - Ginette MARLIN, professeur à l'Institut National des Jeunes Sourds, Paris - Serge MARTIN, sculpteur - François MASPERO, éditeur - Albert MEMMI, écrivain - Robert MERLE, écrivain - Robert MERLE, écrivain - Jean MESSAGIER, peintre - Sumia MESSAOUDI, journaliste - Juliette MINCES, professeur - Alain MIRANDA, avocat - Georges MONTARON, journaliste - MOUNSI, artiste - Georges MOUSTARI, artiste - Benny NIALET, éditeur - Joël NORDMANN, avocat - Marc OGERET, chanteur - Charles PALANT, député-résistant - Cely PICART LEDOUX, artiste - Michel PICCOLI, acteur, comédien - Claude PIEPLU, comédien - Jeanne PUCHOL, illustratrice et auteur de B-D - Jack RALITE, ancien ministre, maire d'Aubervilliers - Madeleine RENAUD, comédienne - Pierre RESTANY, historien et critique d'art - Catherine RIBEIRO, artiste - Denis RIVAL, artiste-peintre - Jean-Jacques ROUSSET, professeur de parasitologie - RUFUS, comédien - Françoise SAGAN, écrivain - Laurent SCHWARTZ, professeur - Juliette SCHWEITZER, cinéaste - Lella SEBBAR, écrivain - Jacques SERREZ, artiste - SINE, dessinateur - Francesca SOLEVILLE, artiste - Roger SOUZA, artiste - Françoise SPIELMANN, professeur - Jacques SPIELMANN, psychanalyste - Boris TASHITZKY, peintre - Djinda TADZAIT, député - TARA, artiste peintre - Bertrand TAVERNIER, cinéaste-metteur en scène - Haroun TAZIEFF, scientifique, ancien ministre - Docteur TEDJINI Hadlam, Recteur de la Mosquée de Paris - Irène TERREL, avocate - Germaine TILLION, écrivain - Kaïssa TITOUS, présidente de « Forum Egalité » - Patrick VIGNON, musicien - Gilbert WASSERMAN, journaliste à Afrique Asie - Marina YAGUELLO, écrivain - Francis WURTZ. (Suite de la publication des signataires dans les prochains numéros)

tervention rapide » au Moyen-Orient sous contrôle américain, selon le vieux projet des années 1970, comme le rappelait en septembre Dick Cheney (6), contrôle effectif de la région, et destruction du potentiel militaire et économique d'une moyenne puissance régionale ? Comment, sinon, expliquer la nature de la coalition réunie autour de l'armée américaine, qui compte aussi bien les forces françaises que celles de l'Arabie saoudite dont on connaît le souci permanent des droits de l'homme, des femmes, ou celles de la Syrie, de la Turquie, dont les prisons n'ont pas énormément à envier à celles de l'Irak ?

Comment expliquer les pilonnages systématiques du pays ?

Comment expliquer ces refus acharnés de toute négociation lorsqu'enfin Saddam Hussein acceptait, le 16 février, même s'il y ajoutait des conditions alors jugées inadmissibles, de coopérer à l'application de la résolution 660 (7), ou lorsque, le 21, il acceptait sans conditions le plan de paix soviétique. En supposant même qu'il s'agissait d'un bluff, comment imaginer qu'une coalition de près de trente pays, ou bien des forces multinationales de l'ONU, ne puissent vérifier rapidement l'effectivité du retrait de l'Irak du Koweït ? Qui bluffe ?

Comment expliquer l'utilisation massive des bombes à effet de souffle et du napalm, véritables armes atomiques et armes chimiques du riche ?

Comment concevoir une paix durable au Moyen-Orient et la sécurité pour tous les Etats

de la région sans paix juste pour tous les peuples, irakien, kurde, koweïtien, palestinien, israélien, libanais... ? Comment imaginer la paix en laissant en l'état des dénis de justice flagrants comme autant de bombes à retardement ? Est-ce être Munichois que de favoriser une paix juste pour tous les peuples, ou bien au contraire de la refuser ? Comment concevoir la sécurité, la démocratie, le développement, sans désarmer, sans embargo sur les ventes d'armement ? N'est-ce pas là qu'il est urgent de chercher la voie de la raison ?

(1) Selon l'ouvrage d'Alain Gresh et Dominique Vidal, Palestine 1947 : le partage avorté, Ed. Complexe, 1987.

(2) La CEE a un temps bloqué les contrats d'exportation des produits israéliens tant que les autorités israéliennes refusaient l'accès en Europe des agrumes et fruits palestiniens sous leur propre label. Le Parlement européen a aussi voté le gel des relations inter-universitaires avec Israël tant que seraient maintenues fermées les universités palestiniennes (de même que les écoles, collèges et lycées, depuis le début de l'intifada). Gianni de Michelis, ministre italien des Affaires étrangères, a évoqué en juillet 1990 l'idée de sanctions contre l'occupation. Mais pas l'ONU.

(3) Au conseil national palestinien d'Alger en novembre 1988.

(4) Juriste, spécialiste du droit international, animatrice de l'Association des juristes démocrates.

(5) Ancien conseiller de Jimmy Carter, secrétaire d'Etat responsable de la sécurité.

(6) Actuel secrétaire d'Etat à la Défense.

(7) qui prévoit explicitement le retrait de l'Irak du Koweït.

Différences

89, rue Oberkampf
75543 Paris Cedex 11
Tél. : 48 06 88 00

Directeur de la publication

Albert Lévy

Rédactrice en chef

Chérifa Benabdessadok

Journaliste

Isabelle Avran

Journaliste stagiaire

Marie-Adèle Bella

Administration/Gestion

Yves Pras

Publicité

au journal

Abonnements

Isabel de Oliveira

Chargée de la communication

et de la promotion

Mélina Gazzi

Documentation

Olivier Lannuzel

Alain Guioubly

Maquette (P.A.O.)

LA GRAF

Tél. : 48 51 60 18

Impression

Montligeon

Tél. : 33 83 80 22

Commission paritaire

n° 63634 ISSN 0247-9095

Dépôt légal 1989-12

É C H O S D E S C O M I T É

FEDE MOSELLE. Projets d'acquisition de matériels pour une plus grande efficacité (répondeurs téléphoniques et sono). Plainte contre X et action auprès du procureur et du Préfet à propos d'un tract diffamatoire contre les Maghrébins de France. Opération pédagogique dans les écoles de la cité de Behren. Diffusion de la loi (1972/1990) à 200 exemplaires.

ANNECY. Le CL diffuse un ouvrage d'Hyacinthe Vulliez sur son président, Francis Angeloz, décédé le 25 avril 1989, *Francis le facteur*. A commander au comité Martin Luther King, quai des Clarisses, 74000 Annecy. (Prix : 75 francs +6 francs de frais de port).

VERSAILLES. Élément moteur d'un « collectif Tiers-Monde », le CL a participé activement à une rencontre « Français-Immigrés » (2.2.91). Le but : échanges d'expériences, notamment sur le thème : comment on passe de la solidarité des autres à l'engagement associatif.

ALBI. Communiqué commun du CL et de l'Association musulmane d'Albi en rapport avec la guerre du Golfe.

TOULOUSE. Assemblée générale, naissance d'un comité à la fac Le Mirail.

BELFORT organise une journée de réflexion sur les orientations et les actions du mouvement.

MULHOUSE. A l'initiative d'un collectif contre la guerre, conférence-débat sur le thème « Français-immigrés, fraternisons pour la paix ». A l'issue de cette rencontre, des jalons sont posés pour la création d'un CL.

MONTPELLIER. A la demande du CL, un espace vert à vocation publique en cours de réalisation portera le nom de Pierre Paraf, par délibération du Conseil municipal.

ANGOULEME. Interventions auprès de la préfecture à propos d'une altercation violente entre des jeunes d'origine maghrébine et des soldats. « Rencontres avec les communautes », avec Sara Alexander.

CHARTRES. Exposition sur le thème des Tziganes et Gens du voyage par « Etudes tziganes ». Projection du film *La Vieille Quimboiseuse et le majordome*.

PARIS 10-11e. Le CL a été alerté par l'exclusion scolaire de plus d'une centaine d'enfants d'étrangers. Plusieurs actions menées par un collectif d'associations pour que des solutions soient envisagées. Celles-ci restent pédagogiquement bancales avec notamment la non-prise en compte du fait que ces enfants ne sont pas francophones. Sur le plan administratif, le rectorat continue à interpréter abusivement la circulaire concernant les titres de séjour des parents qu'elle exige toujours sur les formulaires d'inscription. A suivre.

...Le Mrap telex...Le Mrap telex...Le Mrap

■ **Déclaration commune pour une paix juste israélo-palestinienne.** Le MRAP, Rencontre Progressiste Juive, l'Association France-Palestine et l'Association Médicale Franco-Palestinienne manifestent leur grande inquiétude quant au sort dramatique du peuple palestinien dans les territoires occupés de Cisjordanie, de Gaza et de Jérusalem-Est dû au couvre-feu qu'imposent, depuis plusieurs semaines, les forces d'occupation israéliennes. [...] Sachant que la sécurité du peuple palestinien, celle du peuple israélien, de l'Etat d'Israël lui-même, passent par l'éradication du déni de justice que constitue l'occupation des terres palestiniennes, nous réclavons la convocation immédiate d'une Conférence internationale pour une paix juste et globale au Moyen-Orient avec la participation des représentants que se sont choisis les peuples, c'est-à-dire les dirigeants israéliens et l'OLP, et qui permette l'édification d'un Etat palestinien indépendant à côté de l'Etat israélien indépendant. (27.2.91).

■ **Poniatowski.** Le MRAP exprime son indignation suite aux propos diffamatoires tenu par M. Poniatowski dans *Le Figaro* du 16 janvier 1991 à l'occasion de la récente parution de son livre. Il demande à exercer le droit de réponse prévu par la Loi et se réserve la possibilité d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de M. Poniatowski. (1.2.91)

■ **Affaire Le Gallou.** Jean-Yves Le Gallou, condamné sur poursuite du MRAP par le Tribunal de Grande Instance de Paris pour diffamation raciale à la suite d'un article particulièrement odieux à l'égard de la communauté maghrébine, publié

dans *Présent*, a été relaxé – ainsi que le directeur de cette publication – le 30 janvier 1991 par la 11e Chambre de la Cour d'Appel de Paris. Le MRAP saisit la Cour de Cassation. (4.2.91)

■ **Masques à gaz et discriminations.** Le MRAP élève une vigoureuse protestation contre les discriminations dont font l'objet les populations étrangères résidant dans certains pays impliqués dans le conflit du Proche et Moyen-Orient : d'une part, il proteste contre la pratique du gouvernement israélien qui dénie le droit à la protection des populations palestiniennes par les conditions financières imposées pour l'obtention des masques à gaz ; d'autre part, il condamne tout aussi vivement la non-assistance à personne en danger visant les ressortissants étrangers qui vivent en Arabie Saoudite et qui, après 14 jours de guerre, n'ont toujours pas reçu de masques à gaz. (30.1.91)

JUSTICE !

► Comparution sur plainte de l'Amicale des anciens déportés de Buna-Monowitz (Auschwitz III), les 21 et 22 mars (13h30) devant la 17e chambre du Tribunal correctionnel de Paris de Patrick Boizeau, directeur du mensuel *Le choc du mois*, et de Robert Faurisson, chef de file des négateurs de la Shoah. Dans une longue interview publiée dans le numéro de septembre, Faurisson répétait ses insupportables litanies révisionnistes.

► Alain Guionnet, responsable de *Révision* a été condamné le 17 janvier dernier par la cour d'Appel de Paris, sur plainte du MRAP, à trois ans de prison ferme pour des articles parus dans les numéros 7, 8 et 9, dont la haine antisémite atteinte de rares sommets.

A V O I R A B S O L U M E N T

« Les champs de couscous ne donnent plus de blé » : une création du Nomade's Land, de Abdou El Aïdi et de Ali Djillali Bouzina. (Prix spécial du jury, prix du public au Festival d'humour de Vienne 89). Une histoire drôle qui décape. Au théâtre du Roseau (jusqu'au 7 avril), 12 rue du Renard, 75004 Paris. Tél. : 42 71 30 20.



Du 8 Février au 24 Mars 1991

Première le 8 février à 19h30
Du 9 février au 23 mars 1991 à 20h30
Matinée dimanche à 16h00
Relache lundi et mardi

LES CO-EPOUSES

22, rue du Chevaleret
75013 PARIS

de Fatima Gallaire
Mise en scène Maurice Attias

La tradition maghrébine avec ses interdits et ses tabous, est un des sujets de prédilection de Fatima GALLAIRE, auteur algérien.

Les CO-EPOUSES, une oeuvre poétique et virulente sur la polygamie

RESERVATIONS : 45. 86. 55. 83

